



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

MISSION RGPD

REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES



ÉDITION 2023-12

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	Page A
MISSION RGPD	sommaire	ÉDITION 2023/12

CADRE ADMINISTRATIF

- ▶ Sommaire Page A
- ▶ Responsables Page B

ACTIVITÉS et TRAITEMENTS DE DONNÉES

- ▶ Représentation de l'Etat Activité 1
- ▶ Ordre public - sécurité Activité 2
- ▶ Polices administratives Activité 3
- ▶ Réglementation générale – associations et fondations Activité 4
- ▶ Communication Activité 5
- ▶ Sécurité routière Activité 6
- ▶ Actions de sécurité civile et de gestion de crise Activité 7
- ▶ Qualité - accueil - performance Activité 8
- ▶ Gestion des ressources humaines Activité 9
- ▶ Gestion de l'action sociale Activité 10
- ▶ Santé - médecine de prévention Activité 11
- ▶ Systèmes d'information et de communication (SIC) Activité 12
- ▶ Finances - immobilier - logistique Activité 13
- ▶ Etrangers Activité 14
- ▶ Elections Activité 15
- ▶ Coordination des politiques publiques Activité 16
- ▶ Expertise ressources titres Activité 17
- ▶ Contrôle de légalité – affaires juridiques Activité 18
- ▶ Politique environnementale Activité 19
- ▶ Versement de subventions Activité 20
- ▶ Politique de la ville - aménagement du territoire - hébergement et logement Activité 21

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	Page B
MISSION RGPD	responsables	ÉDITION 2023/12

AUTORITÉ

Préfet de la Moselle

9 place de la préfecture
BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

Emel : webmestre@moselle.gouv.fr

MISSION RGPD / Moselle

Chargé de mission prévention-protection-sauvegarde (CM-PPS)

Préfecture de la Moselle
9 place de la préfecture
BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

Emel : pref-donnees-personnelles@moselle.gouv.fr

DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Délégué ministériel à la protection des données (DMPD)

Ministère de l'intérieur
place Beauveau
75800 PARIS

Emel : delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 1
MISSION RGPD	représentation de l'Etat	ÉDITION 2023/12
Durée de conservation prévue		
		Déterminée selon le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD)
		- et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité		
Finalités		Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Finalité 1		Gestion des affaires réservées
Finalité 2		Traitement et suivi des interventions
Finalité 3		Distinctions honorifiques
Finalité 4		Relations avec les élus du département
Finalité 5		Protocole, déplacements et cérémonies officielles
Finalité 6		Relations avec la société civile (monde économique, associatif, médias, représentants du culte etc.)
Bases de licéité		
RGPD		OUI
Titre III - LIL (police-justice)		Article 6.1 (e)
Titre IV - LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)		Non
Fondements juridiques		
décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements		
Catégories de personnes concernées		
Elus		
Usagers		
Responsables d'organismes publics ou privés		
Membres de la société civile		
Agents de l'Etat		
Catégories de données traitées		
Données d'identification, coordonnées, justificatifs... Photos		
Selon les besoins (dossiers de décorations, relations avec les élus ou les associations...), données dites sensibles : origine raciale ou ethnique, opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, santé, sexualité.		
Eléments relatifs à la vie personnelle		
Eléments relatifs à la vie professionnelle		
Selon les besoins (dossiers de décorations...) : Infractions et condamnations		
Informations diverses transmises par l'usager		
Historique des demandes et des échanges		
Catégories de destinataires		
Services en charge du traitement		
Autres services / autres organismes (autres administrations, services de police et de gendarmerie, gouvernement, Présidence de la république, Grande chancellerie de la légion d'honneur)		
« Personnes concernées »		
Existence de transferts de données hors UE		
Non		

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 2
MISSION RGPD	ordre public et sécurité	ÉDITION 2023/12
Measures de sécurité		

Finalité 1	Manifestations sur la voie publique et grands rassemblements	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire
Finalité 2	Hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement	- les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD)
Finalité 3	Gens du voyage	- et les référentiels CNIL de durées de conservation
Finalité 4	Enquêtes administratives	
Finalité 5	Prévention de la délinquance et de la radicalisation	
Finalité 6	Concours de la force publique	
Bases de licéité		
RGPD	Oui	
	Article 6 1 (e)	
Titre III LIL	Non	
(police-justice)		
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Cui (lutte contre la radicalisation)	
Fondements juridiques		
	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements	
Catégories de personnes concernées		
Usagers		
	Patients (personnes présentant une menace à l'ordre public)	
Catégories de données traitées		
Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules		
Photo		
Vie personnelle (éléments relatifs à la famille de la personne intéressée)		
Données sensibles : santé (personnes hospitalisées sous contrainte), potentiellement tout type de donnée sensibles (notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet)		
Données d'infractions et condamnations pénales		
Données de localisation (lieu de déplacement des patients lors des sorties ou programme de soins, itinéraire parcouru pour les manifestations, lieu de stationnement de caravanes)		
Données relatives aux enquêtes (objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu)		
Catégories de destinataires		
Services en charge des traitements et direction du cabinet		
Forces de l'ordre		
Autres administrations (ARS, hôpitaux psychiatriques, mairies, communautés d'agglomération, service départemental d'incendie et de secours) / tribunaux		
Service national des enquêtes administratives de sécurité		
Existence de transferts de données hors UE		
Durée de conservation prévue		

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 2
MISSION RGPD	ordre public et sécurité	ÉDITION 2023/12
Measures de sécurité		
Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'intérieur		
Date de dernière mise à jour		
22/12/23		
Bases de licéité		
RGPD	Oui	
	Article 6 1 (e)	
Titre III LIL	Non	
(police-justice)		
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Cui (lutte contre la radicalisation)	
Fondements juridiques		
	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements	
Catégories de personnes concernées		
Usagers		
	Patients (personnes présentant une menace à l'ordre public)	
Catégories de données traitées		
Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules		
Photo		
Vie personnelle (éléments relatifs à la famille de la personne intéressée)		
Données sensibles : santé (personnes hospitalisées sous contrainte), potentiellement tout type de donnée sensibles (notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet)		
Données d'infractions et condamnations pénales		
Données de localisation (lieu de déplacement des patients lors des sorties ou programme de soins, itinéraire parcouru pour les manifestations, lieu de stationnement de caravanes)		
Données relatives aux enquêtes (objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu)		
Catégories de destinataires		
Services en charge des traitements et direction du cabinet		
Forces de l'ordre		
Autres administrations (ARS, hôpitaux psychiatriques, mairies, communautés d'agglomération, service départemental d'incendie et de secours) / tribunaux		
Service national des enquêtes administratives de sécurité		
Existence de transferts de données hors UE		
Durée de conservation prévue		

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 3
MISSION RGPD	polices administratives	ÉDITION 2023/12
Catégories de destinataires	Services en charge des traitements	
	Membres de la commission départementale de vidéoprotection	
Finalités	Vidéo-protection	Forces de l'ordre, autorité judiciaire
Finalité 1	Armes, explosifs, activités pyrotechniques et artificiers	Autres administrations (ARS, mairies)
Finalité 2	Règlementation aérienne	Formateurs (chiens dangereux)
Finalité 3	Débits de boissons et établissements assimilés	
Finalité 4	Activités privées de surveillance et de gardiennage ; gardes particuliers	
Finalité 5	Police municipales	
Finalité 6	Sturé aéroportuaires et portuaires	
Finalité 7	Manifestations sportives	
Finalité 8	Activités de chasse et de pêche	
Finalité 9	Chiens dangereux	
Finalité 10	Convoyeurs de fonds	
Finalité 11		
Bases de licéité		
RGPD	Oui	
	Article 6 1 (e)	
Titre III LIL (police-judiciaire)	Non	
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	
Fondements juridiques		
	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements	
Catégories de personnes concernées	Usagers	
	Professionnels	
	Candidats (activités privées de sécurité, policiers municipaux, agents de sûreté)	
Catégories de données traitées		
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles	
	Vie professionnelle (nom de l'employeur, SIRET, caractéristiques de l'arme, prestation de serment, n° de carte et date de délivrance pour les détenteurs d'armes, injonction préfectorale et notification de la décision du préfet pour les interdictions de détention d'armes, type de licence et horaire de fermeture pour les débits de boissons, résultats d'enquêtes administratives –favorable/défavorable- menées comme pour la sûreté aéroportuaire)	
	Données sur la manifestation sportive projetée et les activités en lien avec les règlementation aérienne comme survol de drones, lâcher de ballon (date, horaire, parcours ou lieu, nombre de personnes attendues)	
	Données concernant les débits de boissons (type de licence, horaire de fermeture, fermeture définitive ou cession du fonds de commerce)	
	Données sensibles : santé (aptitude médicale pour le port d'armes par les policiers municipaux et les convoyeurs)	
	Données relatives aux infractions et aux condamnations	
	Données de localisation (pour les carrières d'où proviennent les artificiers, lieu faisant l'objet de la vidéoprotection ou lieu d'utilisation protégée pour les explosifs)	

Finalité 1	Vidéo-protection	
Finalité 2	Armes, explosifs, activités pyrotechniques et artificiers	
Finalité 3	Règlementation aérienne	
Finalité 4	Débits de boissons et établissements assimilés	
Finalité 5	Activités privées de surveillance et de gardiennage ; gardes particuliers	
Finalité 6	Police municipales	
Finalité 7	Sturé aéroportuaires et portuaires	
Finalité 8	Manifestations sportives	
Finalité 9	Activités de chasse et de pêche	
Finalité 10	Chiens dangereux	
Finalité 11	Convoyeurs de fonds	
Bases de licéité		
RGPD	Oui	
	Article 6 1 (e)	
Titre III LIL (police-judiciaire)	Non	
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	
Fondements juridiques		
	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements	
Catégories de personnes concernées	Usagers	
	Professionnels	
	Candidats (activités privées de sécurité, policiers municipaux, agents de sûreté)	
Catégories de données traitées		
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles	
	Vie professionnelle (nom de l'employeur, SIRET, caractéristiques de l'arme, prestation de serment, n° de carte et date de délivrance pour les détenteurs d'armes, injonction préfectorale et notification de la décision du préfet pour les interdictions de détention d'armes, type de licence et horaire de fermeture pour les débits de boissons, résultats d'enquêtes administratives –favorable/défavorable- menées comme pour la sûreté aéroportuaire)	
	Données sur la manifestation sportive projetée et les activités en lien avec les règlementation aérienne comme survol de drones, lâcher de ballon (date, horaire, parcours ou lieu, nombre de personnes attendues)	
	Données concernant les débits de boissons (type de licence, horaire de fermeture, fermeture définitive ou cession du fonds de commerce)	
	Données sensibles : santé (aptitude médicale pour le port d'armes par les policiers municipaux et les convoyeurs)	
	Données relatives aux infractions et aux condamnations	
	Données de localisation (pour les carrières d'où proviennent les artificiers, lieu faisant l'objet de la vidéoprotection ou lieu d'utilisation protégée pour les explosifs)	

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 4
MISSION RGPD	réglementation générale associations et fondations	ÉDITION 2023/12

Existence de transferts de données hors UE	
Non	

Durée de conservation prévue	
Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation	

Mesures de sécurité	
Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur	

Date de dernière mise à jour	
	22/12/23

Finalités	Finalité 1	Législation funéraire (le RGPD ne concerne pas les personnes décédées)
	Finalité 2	Economie : déclarations des foires, vide-greniers et salons, délivrance du titre de maître-restaurateur, délivrance de l'agrément aux sociétés de domiciliation d'entreprise, revendeurs d'objets mobiliers
	Finalité 3	Service national (recensement)- Suivi des demandes d'option des jeunes binationaux pour le service national
	Finalité 4	Associations
	Finalité 5	Fondations
	Finalité 6	Tourisme : offices de tourisme, carte de guide conférencier
Bases de licéité	RGPD	Oui
		Article 6 1 (e)
	Titre III L1L (police-justice)	Non
	Titre IV L1L (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements	
Catégories de personnes concernées	Usagers/ déclarants	
		Membres des associations/fondations
		Professionnels (gérants d'entreprises)
Catégories de données traitées	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, CNI	
		Vie personnelle (situation familiale, nationalité)
		Vie professionnelle (fonction, poste occupé, types de licences, diplômes obtenus, attestations, éléments contenus dans les cv, tout autre document justifiant du parcours professionnel du demandeur pour obtenir le titre souhaité, domaine d'habilitation, date de la décision administrative)
		Eléments d'ordre économique et financier (Siret, K-Bis, RIB)
		Données de localisation (adresse de l'événement)
		Condamnations pénales ou infractions (casier judiciaire pour les opérateurs funéraires)
		Données sensibles : religion, opinions politiques, appartenance syndicale, voire orientation sexuelle (pour les associations et les fondations)
Catégories de destinataires	Services internes en charge des traitements	
		Forces de l'ordre

PREFECTURE DE LA MOSELLE MISSION RGPD	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES communication	ACTIVITE 5 ÉDITION 2023/12
--	--	-------------------------------

Déterminée selon le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) et les référentiels CNIL de durées de conservation	- - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD)
Mesures de sécurité	
Finalités	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

Bases de licéité	RGPD	OUI
		Article 6 1 (e) (missions d'information générale du public et de gestion des crises) et (f) (connaître le lectorat de ses publications pour mieux cibler ses actualités)
Titre III L1L (police-justice)	Non	
Titre IV L1L (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	

Fondements juridiques

décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Catégories de personnes concernées

Particuliers
Professionnels

Catégories de données traitées

Données d'identification, coordonnées Vie personnelle (dans le cadre des messages reçus par la préfecture, si la personne qui écrit en fait état)
Vie professionnelle (employeurs) (dans le cadre des relations avec la presse ou si ça a été communiqué dans le formulaire de contact)
Photos
Potentiellement, données dites sensibles en fonction de la nature des contenus publiés sur internet ou des éléments portés à la connaissance de l'administration par la personne qui remplit le formulaire de contact : origine raciale ou ethnique, opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, santé, sexualité.
Données numériques (ex : adresse IP)

Catégories de destinataires

Service communication
Cabinet du Préfet
Autres administrations du département
Ministères (dont cabinets)
Internautes (pour les publications)

Existence de transferts de données hors UE

Oui (réseaux sociaux situés notamment aux Etats-Unis et en Chine)

Durée de conservation prévue

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 6
MISSION RGPD	sécurité routière	ÉDITION 2023/12
Mesures de sécurité		
Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur		
Date de dernière mise à jour		
22/12/23		

Finalités	RGPD	OUI	Finalité 1	Gestion des professions réglementées (Taxis, VTC, fourrées, auto-écoles, dépanneurs autoroutiers, centres de sensibilisation à la sécurité routière etc.)
Finalité 2		Article 6 1 (e)	Finalité 2	Police administrative (suspension du permis de conduire, commissions médicales, récupération de points etc.)
Finalité 3		Non	Finalité 3	Accidentologie
Bases de licéité				
Titre III LIL (police-justice)				
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)				
Fondements juridiques				décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées				
Gérants d'entreprises				Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
Chauffeurs professionnels				Informations d'ordre économique et financiers
Professionnels de santé				Données concernant des infractions et des condamnations
Automobilistes particuliers				Données dites sensibles : santé
Membres d'associations				Eléments relatifs à la vie personnelle
				Eléments relatifs à la vie professionnelle
Catégories de données traitées				
				Service en charge de la sécurité routière
				Forces de l'ordre
				Agents du Conseil départemental
				Autorités judiciaires
				Personnels des chambres des métiers et de l'artisanat
Existence de transferts de données hors UE				
				Non
Durée de conservation prévue				Déterminée selon le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation

Durée de conservation prévue	Déterminée selon le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation	
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur	
Date de dernière mise à jour		22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 7
MISSION RGPD	actions de sécurité civile et de gestion de crises	ÉDITION 2023/12
Finalités		
Finalité 1	Annuaire opérationnels	
Finalité 2	Dispositifs d'informations et d'alertes	
Finalité 3	Formations de sécurité civile	
Finalité 4	Indemnisation des membres de jurys de secourisme	
Finalité 5	Agrément des associations	
Finalité 6	ERP	
Finalité 7	Gestion des habilitations	
Bases de licéité		
RGPD	Oui	
	6.1 (e)	
Titre III LIL (police-justice)	Non	
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	
Fondements juridiques		
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements	
Catégories de personnes concernées		
	Professionnels	
	Membres des jurys, conseils et commissions	
	Usagers (candidats)	
	Agents des partenaires publics (collectivités territoriales, SDIS etc.)	
Catégories de données traitées		
	Données d'identification, coordonnées	
	Eléments relatifs à la vie professionnelle	
	Eléments d'ordre économique et financier	
Catégories de destinataires		
	Agents du SDPC	
	Corps préectoral	
	Service en charge des règlements	
	Autres administrations (SDIS, forces de l'ordre, communes etc.)	
	Ministère de l'intérieur (DGSCGC)	
	Personnes concernées	
Existence de transferts de données hors UE		

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 8
MISSION RGPD	qualité - accueil - performance	ÉDITION 2023/12

Finalités	Finalité 1	Organisation de l'accueil standard	(plannings, annuaires, points d'accueil numérique,	
	Finalité 2	Suivi des engagements qualité		
	Finalité 3	Mesure de la performance		
	Finalité 4	Recueil des demandes des usagers		
Bases de licéité				
RGPD	Oui	6_1(f) qualité du fonctionnement des services		
Titre III LIL (police-justice)	Non			
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non			
Fondements juridiques				
Catégories de personnes concernées				
Usagers				
Agents				
Catégories de données traitées				
Données d'identification, coordonnées				
Eléments relatifs à la vie personnelle				
Eléments relatifs à la vie professionnelle				
Statistiques				
Retours qualité				
Catégories de destinataires				
Services en charge des traitements				
Existence de transferts de données hors UE				
Non				
Durée de conservation prévue				
Déterminée selon				
- le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire				
- les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD)				
- et les référentiels CNIL de durées de conservation				
Mesures de sécurité				
Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'intérieur				
Date de dernière mise à jour				
22/12/23				

Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	
Finalités	<p>Finalité 1 Gestion des affaires réservées</p> <p>Finalité 1 Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique</p> <p>Finalité 2 Gestion administrative des agents</p> <p>Finalité 3 Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels</p> <p>Finalité 4 Gestion des avancements et des mobilités</p> <p>Finalité 5 Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence</p> <p>Finalité 6 Suivi des absences</p> <p>Finalité 7 Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GiPA, remboursement domicile travail etc.)</p> <p>Finalité 8 Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en formation et formations suivies, suivi du compte personnel de formation etc.)</p> <p>Finalité 9 Organisation des élections professionnelles</p> <p>Finalité 10 Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires etc.) et organisation du travail</p> <p>Finalité 11 Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents</p> <p>Finalité 12 Gestion du dispositif de télétravail</p> <p>Finalité 13 Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation de statistiques</p> <p>Finalité 14 Mise en œuvre du dialogue social</p> <p>Finalité 15 Gestion des procédures disciplinaires</p> <p>Finalité 16 Gestion du contentieux</p> <p>Finalité 17 Gestion des agents partant à la retraite</p> <p>Finalité 18 Gestion et diffusion des plannings de présence, d'organigrammes</p>
Bases de légalité	<p>RGPD Oui Article 6 (1) c</p> <p>Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié - (droits/obligations/gestion des contrats) - Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 (formation) - Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 (CET) - Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature - Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (comités sociaux d'administration) - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (compte personnel de formation) <p>Pour les autres finalités, la base juridique est l'article 6 (1) f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (gérer les moyens humains nécessaires à la réalisation de ses missions)</p>
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	ACTIVITE 9
MISSION RGPD	gestion des ressources humaines	ÉDITION 2023/12
Finalités	<p>Finalité 1 Gestion des affaires réservées</p> <p>Finalité 1 Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique</p> <p>Finalité 2 Gestion administrative des agents</p> <p>Finalité 3 Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels</p> <p>Finalité 4 Gestion des avancements et des mobilités</p> <p>Finalité 5 Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence</p> <p>Finalité 6 Suivi des absences</p> <p>Finalité 7 Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GiPA, remboursement domicile travail etc.)</p> <p>Finalité 8 Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en formation et formations suivies, suivi du compte personnel de formation etc.)</p> <p>Finalité 9 Organisation des élections professionnelles</p> <p>Finalité 10 Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires etc.) et organisation du travail</p> <p>Finalité 11 Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents</p> <p>Finalité 12 Gestion du dispositif de télétravail</p> <p>Finalité 13 Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation de statistiques</p> <p>Finalité 14 Mise en œuvre du dialogue social</p> <p>Finalité 15 Gestion des procédures disciplinaires</p> <p>Finalité 16 Gestion du contentieux</p> <p>Finalité 17 Gestion des agents partant à la retraite</p> <p>Finalité 18 Gestion et diffusion des plannings de présence, d'organigrammes</p>	<p>Finalités</p> <p>Finalité 1 Gestion des affaires réservées</p> <p>Finalité 1 Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique</p> <p>Finalité 2 Gestion administrative des agents</p> <p>Finalité 3 Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels</p> <p>Finalité 4 Gestion des avancements et des mobilités</p> <p>Finalité 5 Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence</p> <p>Finalité 6 Suivi des absences</p> <p>Finalité 7 Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GiPA, remboursement domicile travail etc.)</p> <p>Finalité 8 Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en formation et formations suivies, suivi du compte personnel de formation etc.)</p> <p>Finalité 9 Organisation des élections professionnelles</p> <p>Finalité 10 Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires etc.) et organisation du travail</p> <p>Finalité 11 Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents</p> <p>Finalité 12 Gestion du dispositif de télétravail</p> <p>Finalité 13 Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation de statistiques</p> <p>Finalité 14 Mise en œuvre du dialogue social</p> <p>Finalité 15 Gestion des procédures disciplinaires</p> <p>Finalité 16 Gestion du contentieux</p> <p>Finalité 17 Gestion des agents partant à la retraite</p> <p>Finalité 18 Gestion et diffusion des plannings de présence, d'organigrammes</p>
Bases de légalité	<p>RGPD Oui Article 6 (1) c</p> <p>Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié - (droits/obligations/gestion des contrats) - Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 (formation) - Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 (CET) - Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature - Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (comités sociaux d'administration) - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (compte personnel de formation) <p>Pour les autres finalités, la base juridique est l'article 6 (1) f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (gérer les moyens humains nécessaires à la réalisation de ses missions)</p>	<p>Finalités</p> <p>Finalité 1 Gestion des affaires réservées</p> <p>Finalité 1 Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique</p> <p>Finalité 2 Gestion administrative des agents</p> <p>Finalité 3 Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels</p> <p>Finalité 4 Gestion des avancements et des mobilités</p> <p>Finalité 5 Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence</p> <p>Finalité 6 Suivi des absences</p> <p>Finalité 7 Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GiPA, remboursement domicile travail etc.)</p> <p>Finalité 8 Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en formation et formations suivies, suivi du compte personnel de formation etc.)</p> <p>Finalité 9 Organisation des élections professionnelles</p> <p>Finalité 10 Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires etc.) et organisation du travail</p> <p>Finalité 11 Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents</p> <p>Finalité 12 Gestion du dispositif de télétravail</p> <p>Finalité 13 Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation de statistiques</p> <p>Finalité 14 Mise en œuvre du dialogue social</p> <p>Finalité 15 Gestion des procédures disciplinaires</p> <p>Finalité 16 Gestion du contentieux</p> <p>Finalité 17 Gestion des agents partant à la retraite</p> <p>Finalité 18 Gestion et diffusion des plannings de présence, d'organigrammes</p>
Titre III LIL (police-justice)	Non	
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 10
MISSION RGPD	gestion de l'action sociale	ÉDITION 2023/12
Durée de conservation prévue		
Déterminée selon le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire (dont notamment le code d'action sociale) les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) et les référentiels CNIL de durées de conservation		
Mesures de sécurité		
Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur		
Date de dernière mise à jour		
22/12/23		
Finalités		
Finalité 1	Organisation de l'événement annuel « arbre de noël »	
Finalité 2	Versement de prestations sociales et diverses aides	
Finalité 3	Gestion des actions d'initiative locale	
Finalité 4	Gestion et suivi de la dotation handicap	
Finalité 5	Gestion des offres et des aides aux loisirs	
Finalité 6	Attribution de logements – contingent préfectoral	
Finalité 7	Traitement des demandes de places en crèche	
Finalité 8	Restauration collective	
Bases de licéité		
RGPD	Oui	
	Article 6 (1) f: le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (en référence à l'article L731-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatif à l'action sociale)	
Titre III LIL (police-justice)	Non	
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	
Fondements juridiques		
Catégories de personnes concernées		
Agents	Membres de la famille de l'agent	
	Prestataires externes	
Catégories de données traitées		
Coordonnées personnelles et professionnelles Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, date de naissance des enfants, livret de famille)		
Vie professionnelle (statut, catégorie, ministère d'appartenance, grade, corps, dénomination sociale du fournisseur)		
Informations d'ordre économique et financier (ressources financières, RIB, avis d'imposition, attestation de versement d'allocations familiales, décision de versement par la préfecture avec montant, indice majoré)		
Données sensibles selon les dossiers : santé (handicap) et justificatifs (décisions MDPH)		
Catégories de destinataires		
Service d'action sociale Le service en charge des finances pour le paiement		
DRFIP Prestataires de services participant à la réalisation des actions sociales (loisirs, restauration)		
Bailleurs		
Existence de transferts de données hors UE		
Non		

PREFECTURE DE LA MOSELLE		REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES		ACTIVITE 11			
MISSION RGPD	santé et médecine de prévention	ÉDITION 2023/12					
Existence de transferts de données hors UE							
		Non					
Durée de conservation prévue		Données du dossier individuel conservées selon les durées prévues à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics gérés sur support électronique					
Finalités							
Finalité 1 Gestion des accidents de travail							
Finalité 2 Gestion des visites médicales							
Finalité 3 Instructions sur les aménagements de poste							
Finalité 4 Suivi de la santé au travail – risques psychosociaux (préparation des dossiers pour la cellule de veille)							
Finalité 5 Suivi des agents en congé longue maladie, en congé longue durée, en temps partiel thérapeutique etc.							
Finalité 6 Suivi des vaccinations							
Finalité 7 Suivi du recensement des agents reconnus travailleurs handicapés							
Bases de licéité							
RGPD Oui Article 6 (1) c du RGPD – le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise.							
Titre III LIL (police-justice) Non							
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat) Non							
Fondements juridiques							
Notamment : Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels)							
Catégories de personnes concernées							
Agents							
Equipe médicale							
Catégories de données traitées							
Données d'identification, coordonnées							
Vie personnelle							
Vie professionnelle (grade, carrière, date d'entrée dans l'administration etc.)							
Données de localisation (secteur géographique de compétence du médecin)							
Informations d'ordre économique et financier (taux de rémunération, RIB)							
Données sensibles : santé (état de santé, roth, l'icapitativif des arrêts de travail, date accident, date arrêté, rechute, date rapport, date arrêté, date reprise, date de consolidation, avis du médecin de prévention ou de la commission de réforme, soins dispensés, informations sur les vaccinations précédentes) et justificatifs (certificats médicaux etc.)							
NIR							
Catégories de destinataires							
Services en charge du traitement							
Médecin de prévention							
Membres de la commission de réforme							
Médecin expert agréé							
Membres du comité social							
L'assistante sociale							

Measures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23
Catégories de destinataires	
Services en charge du traitement	
Médecin de prévention	
Membres de la commission de réforme	
Médecin expert agréé	
Membres du comité social	
L'assistante sociale	

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 12
MISSION RGPD	systèmes d'information et de communication	ÉDITION 2023/12

Existence de transferts de données hors UE

Non

Durée de conservation prévue	
Finalité 1	Déterminée selon
Finalité 2	- le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire
Finalité 3	- les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD)
Finalité 4	- et les référentiels CNIL de durées de conservation
Finalité 5	
Finalité 6	
Finalité 7	
Finalité 8	
Finalité 9	
Finalité 10	
Finalité 11	
Finalité 12	
Finalité 13	

Date de dernière mise à jour

22/12/23

Finalités

Finalité 1	Gestion des annuaires téléphoniques et numériques
Finalité 2	Gestion de la messagerie électronique professionnelle et des listes de diffusion
Finalité 3	Gestion de la téléphonie (fixe et mobile) – mutualisation des standards
Finalité 4	Gestion des comptes Orion – suivi de l'accès à internet
Finalité 5	Recensement des habitations informatiques des applications installées en préfecture et en sous-préfecture
Finalité 6	Inventaire des matériels informatiques et télécoms mis à la disposition des agents ; gestion des droits d'accès aux copieurs
Finalité 7	Gestion des demandes support utilisateur
Finalité 8	Enregistrement des appels téléphoniques reçus au standard
Finalité 9	Tenue du registre de récépissé de délivrance des cartes agents
Finalité 10	Générer des statistiques et des rapport liés à l'utilisation du téléphone par les usagers de la préfecture
Finalité 11	Organisation des astreintes techniques au SIDISIC
Finalité 12	Gérer les contacts techniques du SIDISIC (sous-traitance)
Finalité 13	Gestion de la vidéo surveillance des bâtiments de la préfecture

Bases de licéité

RGPD	Oui
	Article 6 (1) f du RGPD – fourniture des moyens numériques nécessaires à l'activité des agents de la préfecture
Titre III L1L (police-justice)	Non
Titre IV L1L (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non

Fondements juridiques

Catégories de personnes concernées	Agents
	Professionnels (Sous-traitants, autres administrations)

Catégories de données traitées

Données d'identification (dont RIO, matricule), coordonnées professionnelles (mail, n° de téléphone, adresse postale)	Données sur les matériels (numéro de série, N° carte sim, code puk, Imei etc.)
Vie professionnelle (fonction, affectation, habilitations professionnelles, profil métier, grade, service d'appartenance)	Journal des communications entrantes et sortantes ; données de connexion (date et heure de connexion, sites et pages internet visités, mots de passe, journaux windows ou logiciel libre)
Images vidéo	Données sur les incidents (numéro de série, N° carte sim, code puk, Imei etc.)
	Données sur les incidents remontés au SIDISIC (objet, date de survenance, n° ticket, résolution du problème)
	Données sur les habilitations : droits d'accès aux serveurs

Catégories de destinataires

PREFECTURE DE LA MOSELLE		REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 13
MISSION RGPD	finances – immobilier - logistique	ÉDITION 2023/12	
Existence de transferts de données hors UE			
			Non
Durée de conservation prévue			Déterminée selon <ul style="list-style-type: none"> - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Finalités			
Finalité 1			Délivrance des cartes achats et gestion de la dépense
Finalité 2			Gestion des habilitations CHORUS
Finalité 3			Remboursement des frais de déplacements
Finalité 4			Gestion des contrôles d'accès aux bâtiments (stationnement au parking compris)
Finalité 5			Tableau de suivi des recettes
Finalité 6			Tenue de la liste des guide-filles et serre-filles
Finalité 7			Tenue du registre hygiène sécurité
Finalité 8			Tenue du registre des visiteurs et des entreprises réalisant une prestation dans le bâtiment
Finalité 9			Suivi des contrats et marchés
Finalité 10			Recensement et suivi des travaux – maintenance des appareils
Finalité 11			Gestion des copieurs
Bases de licéité			
RGPD			Oui
			Article 6 1 (b) et (f) du règlement européen 2016/679
Titre III L1L (police-justice)			Non
Titre IV L1L (renseignement, sûreté de l'Etat)			Non
Fondements juridiques			
Catégories de personnes concernées			
Agents (dont membres du corps préfectoral)			
Visiteurs			
Professionnels (Sous-traitants et ses salariés intervenant sur le bâtiment)			
Catégories de données traitées			
Données d'identification, coordonnées professionnelles			
Vie professionnelle (nom de l'entreprise ; administration d'affectation/direction/fonction ; matricule)			
Eléments d'ordre économique et financier (pour la carte achat : n° de carte, plafond annuel autorisé, plafond par opération, solde annuel et mensuel ; RIB ; K-Bis ; attestations fiscales des entreprises).			
Données du véhicule de l'agent (immatriculation, type de véhicule)			
Données sensibles : santé (si un agent fait état dans le registre hygiène sécurité d'un problème de santé dont il est atteint)			
Catégories de destinataires			
Service interne			
Banque			
Syndicats			
Comité social d'administration			
Médecin de prévention			
Prestataire			

Catégories de personnes concernées	
Agents (dont membres du corps préfectoral)	
Visiteurs	
Professionnels (Sous-traitants et ses salariés intervenant sur le bâtiment)	
Catégories de données traitées	
Données d'identification, coordonnées professionnelles	
Vie professionnelle (nom de l'entreprise ; administration d'affectation/direction/fonction ; matricule)	
Eléments d'ordre économique et financier (pour la carte achat : n° de carte, plafond annuel autorisé, plafond par opération, solde annuel et mensuel ; RIB ; K-Bis ; attestations fiscales des entreprises).	
Données du véhicule de l'agent (immatriculation, type de véhicule)	
Données sensibles : santé (si un agent fait état dans le registre hygiène sécurité d'un problème de santé dont il est atteint)	
Catégories de destinataires	
Service interne	
Banque	
Syndicats	
Comité social d'administration	
Médecin de prévention	
Prestataire	

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 14
MISSION RGPD	étrangers	ÉDITION 2023/12
Catégories de destinataires		
Finalités		
Finalité 1	Suivi des accords - titres de séjour	
Finalité 2	Suivi des refus de séjour, mesures d'éloignement, décision restrictives de liberté (placement en CRA, assignation à résidence)	
Finalité 3	Suivi des étrangers incarcérés	
Finalité 4	Suivi des contentieux	
Finalité 5	Suivi des demandes d'asile	
Finalité 6	Suivi des naturalisations	
Finalité 7	Traitements des signalements lutte contre la fraude et trouble à l'ordre public	
Finalité 8	Echanges de permis de conduire	
Finalité 9	Recensement et suivi des mineurs non accompagnés	
Bases de licéité		
RGPD	Oui	
	Article 6 1 (e)	
Titre III LIL (police-justice)	Non	
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	
Fondements juridiques		
Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements		
Catégories de personnes concernées		
Usagers et membres de sa famille (ou personne l'hébergeant) Elus ou membres d'association étant intervenu sur le dossier d'un étranger Professionnels (avocats)		
Catégories de données traitées		
Données d'identification (dont n° AGDREF, n° OFPRA, n° PRENAT), coordonnées personnelles et professionnelles, pièces justificatives (photocopie passeport, visa, titre de séjour, justificatif de domicile). Date de fin de validité titre de séjour ou passeport Photo d'identité : empreintes digitales Vie personnelle (date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale, composition du foyer) Vie professionnelle (employeur, profession exercée, nom de l'avocat ; mandat électoral) Eléments d'ordre économique et financier (salaire perçu, autres ressources ; avis d'imposition) Date et nature d'une décision administrative (refus de séjour, octf, assignation à résidence) Infractions et condamnations (B 2, casier judiciaire étranger) ; comportement de l'étranger au regard de l'ordre public ; date de remise en liberté Données sensibles : santé (antécédents médicaux et si demandeur présente une situation d'handicap ; suivi donné par l'OFII) NIR Eléments juridictionnels (juridiction, n° de recours, décision de la juridiction rendue, montant des condamnations et des frais irrépéhétibles)		

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 15
MISSION RGPD	élections	ÉDITION 2023/12
Catégories de destinataires		
Service interne, Cabinet du Préfet		
Mairies		
Ministère de l'intérieur (DMATES)		
Prestataire (pour la mise sous pli de la propagande électorale : routeur)		
Partis politiques		
Usagers		
Personnes concernées		
Finalités		
Finalité 1	Tenue de la liste des délégués pour les élections	
Finalité 2	Rémunération des personnels affectés aux travaux des élections	
Finalité 3	Tenue du listing des officiers de police judiciaire habilités à signer les procès-verbaux des élections	
Finalité 4	Recueil et instruction des candidatures	Déterminée selon le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire (et plus particulièrement l'article 10 du décret n° 2014-1479 du 09/12/14)
Finalité 5	Tenue de la liste électorale (établissement et révision)	- les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD)
Finalité 6	Mise sous pli des documents de propagande électorale	- et les référentiels CNIL de durées de conservation
Finalité 7	Composition des bureaux de vote	
Finalité 8	Remboursement des frais de campagne	
Finalité 9	Délivrance de la carte de maire	
Finalité 10	Suivi de la composition des conseils municipaux (dont suivi des démissions de maires, adjoints et présidents d'EPCI)	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numériques (PGSN) du ministère de l'intérieur
Finalité 11	Versement de l'indemnité forfaitaire aux grands électeurs (élections sénatoriales)	
Bases de licéité		
RGPD	Oui	22/12/23
	Article 6 1 (c) et (e)	
Titre III L1L (police-justice)	Non	
Titre IV L1L (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	
Fondements juridiques		
Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements		
Décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus »		
Catégories de personnes concernées		
Candidats et élus		
Agents		
Délégués pour les commissions de contrôle des listes électorales		
Membres des bureaux de vote		
Catégories de données traitées		
Données d'identification (Etat-civil, date et lieu de naissance), coordonnées personnelles et professionnelles (courriel, téléphone et adresse postale)		
Vie professionnelle (profession, fonction, affectation, grade ; n° immatriculation des fonctionnaires en charge de l'organisation logistique des journées électorales ; demande du code CSP pour vérifier les conditions d'éligibilité)		
Infractions et condamnations (B 2)		
Données sensibles : opinions politiques (nuance)		
Eléments d'ordre économique et financier (RIB ; montant de l'indemnité)		
Données de localisation (bureaux de vote ; commune du mandat exercé ; ancienne affectation et commune de désignation pour les délégués)		
NIR		
Durée des mandats ; heures travaillées		

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	ACTIVITÉ 16	Agents de DDI
MISSION RGPD	coordination des politiques publiques	ÉDITION 2023/12	
Existence de transferts de données hors UE			
Non			
Durée de conservation prévue			
Déterminée selon le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation			
Mesures de sécurité			
Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur			
Date de dernière mise à jour			
22/12/23			

Finalités			
Finalité 1	Tenue et publication du Recueil des actes administratifs		
Finalité 2	Suivi de la composition des commissions consultatives créées par le Préfet, permettre des contacts aisés pour les convocations, listes d'émargement, renouvellements (exemple commission commerciale) etc.		
Finalité 3	Suivi des déléguations de signature du Préfet aux membres du corps préfectoral et agents		
Bases de licéité			
RGPD	Oui		
	Article 6 1 (e)		
Titre III L1L (police-justice)	Non		
Titre IV L1L (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non		
Fondements juridiques			
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements		
Catégories de personnes concernées			
	Membres des commissions		
	Usagers		
	Elus		
	Professionnels		
Catégories de données traitées			
	Données d'identification (potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que état civil, signature manuscrite, nom d'une société), coordonnées personnelles et professionnelles (adresse de courriel)		
	Vie professionnelle (Potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que la communication par l'usager de documents justifiant son parcours professionnel pour obtenir le titre ou l'agrément souhaité (copie des diplômes). La publication d'un agrément est une catégorie d'actes publiés au RAA parmi tant d'autres ; raison sociale, siège social ; grade et fonctions exercées		
	Champ matériel de la délégation de signature		
	Données sensibles : par exemple appartenance syndicale (liste des conseillers du salarié , donnée sensible rendue publique par l'intéressé).		
Catégories de destinataires			
	Service en charge des traitements		
	Corps préfectoral		
	Professionnels d'un secteur d'activité (par exemple pour la commission départementale d'aménagement commercial)		
	Citoyens (lecture du RAA sur internet)		

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 17	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'Intérieur
MISSION RGPD	expertise ressources titres	Date de dernière mise à jour 22/12/23	

Finalités	Finalité 1 Gestion des habilitations des agents du CERT et des maires
	Finalité 2 Coordonnées des interlocuteurs du CERT
	Finalité 3 Suivi de l'activité (production de titres et actions réalisées par les agents)
	Finalité 4 Suivi du contrôle interne (notamment par des contrôles aléatoires)
	Finalité 5 Lutte contre la fraude interne et externe
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Oui
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
Agents	
Usagers (dont ceux suspectés de fraude)	
Partenaires publics	
Catégories de données traitées	
Eléments d'identification (dont initiales des agents) coordonnées professionnelles Vie professionnelle (matricule, fonction, profil attribué, bureau d'affectation, formations suivies)	
Type de dossier, motif des refus	
Date de la saisine du procureur	
Données relatives aux titres (type, numéro)	
Données relatives aux infractions et condamnations (antécédents judiciaires)	
Catégories de destinataires	
Service en charge des traitements, le référent fraude départemental Parquet , tribunal judiciaire (pour les fraudes)	
Services de police et de gendarmerie	
Mairies	
Existence de transferts de données hors UE	
Non	
Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 18
MISSION RGPD	contrôle de légalité et affaires juridiques	ÉDITION 2023.12
Existence de transferts de données hors UE		
Non		
Durée de conservation prévue		
Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation		
Mesures de sécurité		
Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'intérieur		
Date de dernière mise à jour		
22/12/23		
Finalités		
Finalité 1 Suivi des contentieux (hors étrangers)		
Finalité 2 Exercice du contrôle de légalité		
Finalité 3 Permettre le suivi des dotations par collectivité		
Finalité 4 Fichier des interlocuteurs (correspondants du pôle d'appui juridique, référent pour le contrôle de légalité)		
Finalité 5 Suivi des dossiers d'urbanisme (ex : liste des membres de la commission de conciliation)		
Bases de licéité		
RGPD Oui		
Article 6 1 (e)		
Titre III L1L (police-justice)		
Titre IV L1L (renseignement, sûreté de l'Etat)		
Fondements juridiques		
Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements		
Catégories de personnes concernées		
Agents		
Usagers		
Elus locaux		
Avocats		
Professionnels (ex : architectes, géomètres, notaires pour les demandes d'autorisation d'urbanisme)		
Catégories de données traitées		
Données d'ordre civil (ça peut être les initiales de l'agent qui traite un dossier) et coordonnées (personnes concernées par les actes soumis au contrôle de légalité)		
Données sur la vie professionnelle (agents de la fonction publique territoriale, avocat, dirigeant de société)		
Données sur la vie personnelle		
Eléments d'ordre économique et financier (rémunération, régime indemnitaire au titre des mandats électoraux, RIB)		
Eléments d'ordre juridictionnel : n° de recours, juridiction concernée, sens et date de la décision du tribunal, montant des condamnations et des frais irrépétables		
Potentiellement tout type de données sensibles pour les contentieux.		
N° d'actes dans télerecours		
Catégories de destinataires		
Service en charge des traitements		
Juridictions administratives		
Elus		
Personnes qualifiées		

Durée de conservation prévue	Déterminée selon le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (PGSN) du ministère de l'intérieur
Date de dernière mise à jour	22/12/23

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 19
MISSION RGPD	politique environnementale	ÉDITION 2023/12
Finalités		
Finalité 1 Suivi des personnes exerçant la fonction de commissaire enquêteur (ex : recensement sur la liste d'aptitude et assurer une communication avec eux)		
Finalité 2 Organisation des enquêtes publiques		
Finalité 3 Réunion des commissions environnementales (convocations)		
Bases de licéité		
RGPD	Oui Article 6 1 (e)	
Titre III LLL (police-justice)	Non	
Titre IV LLL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	
Fondements juridiques		
Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements		
Catégories de personnes concernées		
Exploitants d'établissements relevant de la législation liée à l'environnement Professionnels (commissaires enquêteurs, représentants d'associations et de divers organismes)		
Usagers (citoyens)		
Catégories de données traitées		
Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques, justificatifs (CNI) Vie professionnelle (profession exercée, fonction, date de fin de fonction, nombre d'enquêtes réalisées et de formations suivies sur les deux dernières années pour le candidat à la liste des commissaires enquêteurs), pièces justificatives (documents justifiant du parcours professionnel pour obtenir le titre souhaité - copie des diplômes) Mandat (date de fin de fonction) Observations du public Infractions et condamnations (B2 pour la fonction de commissaire enquêteur)		
Catégories de destinataires		
Service en charge des traitements ; préfectures des départements limitrophes (liste des commissaires enquêteurs) Membres des commissions Collectivités territoriales du département Cours et tribunaux administratifs Autres services de l'Etat (DDI) Pétitionnaires Usagers Commissaires enquêteurs Associations		
Existence de transferts de données hors UE		Non

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 20
MISSION RGPD	versement des subventions	ÉDITION 2023/12

Finalités	Finalité 1 Suivi des subventions versées aux territoires / aux entreprises / aux associations Finalité 2 Contacter les porteurs de projets	
Bases de licéité	RGPD Oui Article 6 1 (e)	
Titre III LIL (police-justice)	Non	
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non	
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements	
Catégories de personnes concernées	Responsables ou contacts au sein des structures demandeuses	
Catégories de données traitées	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques Montant de la subvention RIB du porteur de projet	
Catégories de destinataires	Service en charge des traitements Direction en charge des finances (pour le versement) Collectivités territoriales du département	
Existence de transferts de données hors UE	Non	
Durée de conservation prévue	Déterminée selon - le périmètre d'application du cadre législatif ou réglementaire - les finalités et le principe de proportionnalité (article 5-e du RGPD) - et les référentiels CNIL de durées de conservation	
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique générale de sécurité numérique (GSN) du ministère de l'intérieur	
Date de dernière mise à jour	22/12/23	

PREFECTURE DE LA MOSELLE	REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	ACTIVITE 21
MISSION RGPD	politique de la ville aménagement du territoire hébergement et logement	ÉDITION 2023/12
Existence de transferts de données hors UE		
Non		

Finalités	Finalité 1 Gestion des expulsions locatives - évolution de la situation du locataire tout au long de la procédure d'expulsion locative (aide à la décision pour octroi du concours de la force publique)
	Finalité 2 Conseils citoyens (composition)
	Finalité 3 Suivi des conventions conclues – dispositif des adultes relais
	Finalité 4 Tenue de répertoires (maires et présidents EPCI) quand il y a dans les collectivités des quartiers prioritaires – politique de la ville; chefs de projets contrats de ville ; référents actions cœur de ville ; contacts pour les maisons de service public, pour le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics et.)
	Finalité 5 Tenue de diverses commissions (ex : DETR, dalo, ccapex, copil) : fiches individuelles de synthèse et rédaction de compte-rendu)
	Finalité 6 Recrutement des délégués du préfet
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III L1L (police-justice)	Non
Titre IV L1L (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
Agents	Données d'état civil et coordonnées postales et téléphoniques
Usagers	Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, logement occupé)
Parfois huissiers	Vie professionnelle (métier exercé, fonction ou poste, autres éléments contenus sur le cv et, pour les délégués du préfet, affectation territoriale, convention signée, date de prise de fonction, date de fin)
Bailleur	Données d'ordre économique et financier (situation économique-revenus ; montant de la dette locative et autres dettes – dossier Banque de France - du foyer faisant l'objet d'une mesure d'expulsion et rapport d'enquête fait par les services sociaux)
Partenaires (collectivités)	Données sensibles : parfois données de santé (connaissance des pathologies en cas d'expulsion locative)
Catégories de destinataires	
	Service interne ; les délégués du préfet